

La treizième session du Comité des Directeurs Généraux (CoDG) des Instituts Nationaux de Statistique

L'Union Africaine organise en collaboration avec l'Institut National de la Statistique la treizième session du Comité des Directeurs Généraux (CoDG) des instituts nationaux de statistique, du 19 au 21 novembre 2019, à l'Hôtel Ramada Plaza, Tunis. Le thème de cette session porte sur le : *"Projet 2019: Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays: vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique"*.

Cette réunion se tiendra en sessions plénières où les présentations seront faites par les organisateurs, les instituts statistiques des États Membres et les partenaires. Les recommandations et les résultats attendus de la réunion serviront comme support pour la coordination des travaux statistiques entre les différents intervenants au niveau national à travers les instituts statistiques des pays membres de l'UA, au niveau régional à travers les Communautés Economiques Régionales et au niveau continental à travers l'UA et les institutions panafricaines.

Étaient présents à la réunion la majorité des directeurs généraux des Offices nationaux de la statistique (ONS), Les Communautés Economiques Régionales (CER), des centres de formation en statistique et des organisations régionales et panafricaines, ainsi que des partenaires d'EUROSTAT et d'instituts statistiques Européens.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la vision à long terme de l'Agenda 2063 approuvé lors de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA) qui a adopté une Position Africaine Commune sur l'Efficacité Humanitaire (PAC) et a appelé à une période de transformation de dix ans pour renforcer l'action humanitaire sur le continent (décision 604 (XXVI)). La PAC définit la nouvelle architecture humanitaire de l'Afrique, qui comprend la création de l'Agence humanitaire africaine en tant que vecteur de l'action humanitaire de l'Afrique. La nouvelle architecture humanitaire

met également l'accent sur le traitement des causes profondes et la recherche de solutions durables, ainsi que sur le renforcement de la capacité des États et des autres parties prenantes à faire face aux défis du déplacement forcé sur le continent.

Dans ce contexte, l'UA marquera le thème de cette année en mettant l'accent sur *les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les rapatriés*. Elle commémorera également le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité Africaine sur les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique (**Convention de l'OUA sur les réfugiés**), ainsi que le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention de 2009 de l'UA pour la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (**Convention de Kampala**). Lors de sa 29^e Assemblée en juillet 2017, le Conseil exécutif de l'UA a appelé l'Union à déclarer **2019 l'Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes**, et a invité l'UA à œuvrer avec le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies, le HCR et d'autres, en vue d'organiser une série d'événements commémoratifs "qui donneront une visibilité mondiale aux déplacements forcés en Afrique" (décision 968 (XXXI)). En juillet 2018, à Nouakchott, en Mauritanie, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté la décision **AU / Dec.707 (XXXI) proclamant 2019 «Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays: vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique.»**

Pour que l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable soient atteints en Afrique, il est nécessaire de demander davantage aux États et aux institutions, notamment en s'attaquant au problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes qui entrave le développement du continent.

Or, il est difficile d'obtenir des données sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes. Aucun cadre de mesure ne rend compte avec précision du nombre réel de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées dans un pays et même au niveau mondial avec précision. Les mesures spécifiques basées sur la perception des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes sont des approximations imparfaites du nombre total de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées internes. Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer plus largement la qualité des données.

Une approche des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays, qui ne soit pas basée sur la perception, requiert des données exhaustives, qui ne sont pas facilement disponibles pour de

nombreux pays africains. Dans ce contexte, les gouvernements doivent démontrer leur engagement financier en matière de collecte de données. En outre, les bureaux nationaux de statistique et tous les ministères d'exécution devraient disposer de ressources humaines suffisantes pour assurer la collecte et la mise à jour régulières des données.

Les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont adopté divers instruments réglementaires louables et ont mis en place différentes institutions chargées de travailler sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique; Le défi, cependant, reste l'engagement envers une approche institutionnelle visant à collecter des données précises auprès des États Membres de l'UA.